

CAHIER DES CHARGES ORGANISATION DES FINALES DE LA COUPE DE BRETAGNE JEUNES

Objet : Participation à l'organisation des Finales de la Coupe de Bretagne de Handball 2027.

La Ligue de Bretagne de Handball organise chaque année les finales de la Coupe de Bretagne de Handball. Cet événement rassemble 24 équipes et se déroulera sur une journée. La CTA désignera les arbitres, selon la disponibilité des juges arbitres jeunes, sur toutes les finales.

Les finales de la Coupe de Bretagne de Handball se dérouleront : week-end 1/2 mai 2027

Le présent cahier des charges est élaboré pour permettre aux clubs bretons qui répondent aux critères ci-dessous de soumettre leur candidature.

La commission COC recevra les candidatures **jusqu'au 17 janvier 2027**. Les clubs qui souhaitent se porter candidats doivent le faire par mail à l'adresse coc@handball-bretagne.fr et agebel@handball-bretagne.fr. Ce mail devra comporter le nom du club candidat, le nom des gymnases et leur capacité d'accueil ainsi que le nom de notre interlocuteur : compléter le tableau ci-joint.

Après cette date, la commission étudiera les candidatures et attribuera l'organisation à un club.

L'attribution sera soumise à la validation des équipements à la suite d'une éventuelle visite de la LBHB.

Site sportif :

- 2 gymnases situés côte à côte,
- Tribunes pouvant accueillir au moins 500 personnes dans un des gymnases,
- La colle doit être autorisée dans chaque gymnase.

Un ou plusieurs parkings situés à proximité des gymnases pouvant accueillir les équipes et les spectateurs sont impératifs et devront être clairement identifiés. Un parking spécifique pour les bus est nécessaire également ; certaines équipes se déplaçant avec ce mode de transport.

Programme* : accueil des premières équipes à 9h00

Week-end du 1/2 mai 2027 :

Salle 1 :

10h00 : Echauffement U11M
10h30 : Match U11M
11h30 : Remise coupe
11h40 : Echauffement U13F
12h10 : Match U13F
13h10 : Remise coupe
13h20 : Echauffement U15M TERR
13h50 : Match U15M TERR
15h00 : Remise coupe

15h10 : Echauffement U18F TERR
15h40 : Match U18F TERR
17h00 : Remise coupe
17h10 : Echauffement U15F REG
17h40 : Match U15F REG
19h00 : Remise Coupe
19h10 : Echauffement U18M REG
19h40 : Match U18M REG
21h00 : Remise coupe
21h30 : Clôture

Salle 2 :

10h00 : Echauffement U11F
10h30 : Match U11F
11h30 : Remise coupe
11h40 : Echauffement U13M
12h10 : Match U13M
13h10 : Remise coupe
13h20 : Echauffement U15F TERR
13h50 : Match U15F TERR
15h00 : Remise coupe

15h10 : Echauffement U18M TERR
15h40 : Match U18TERR
17h00 : Remise coupe
17h10 : Echauffement U15M REG
17h40 : Match U15M REG
19h00 : Remise coupe
19h10 : Echauffement U18F REG
19h40 : Match U18F REG
21h00 : Remise coupe
21h30 : Clôture

**le programme est donné à titre indicatif. Il pourra être modifié en fonction des clubs qui se seront qualifiés.
Le planning est établi par la COC.*

Promotion / Communication

La LBHB est responsable de la création et de l'impression des outils de communication liés à l'évènement. Elle peut, au besoin, choisir de déléguer la création des supports au club partenaire ou à toute autre personne travaillant pour son compte.

Les outils de communication sont les suivants :

- Bandeau web / signature
- Affiches
- Pages Internet et réseaux sociaux
- Programme grand public
- Programme équipe
- Charte graphique

La LBHB est responsable de la rédaction et de la diffusion des communiqués de presse et du dossier de presse.

Partenaires :

Les partenaires de la LBHB sont Intersport, Hummel, la Région Bretagne et Stellantis. Le Club ne pourra communiquer sur aucun autre partenaire de ce type au cours du week-end.

La LBHB se charge de fournir tous les supports de communication qui serviront à décorer la salle.

Gestion des rencontres

Gestion de la table de marque : (prévoir les ordinateurs portables pour les 2 gymnases) et des secrétaires de table et chronométreurs. Les 2 gymnases doivent disposer d'une table de marque permettant d'accueillir le chronométreur, le secrétaire et le représentant de la CTA avec le matériel adéquat (ordinateur, fiches d'exclusion, 3 cartons de temps mort par équipe) et d'un chronomètre mural en bon état de fonctionnement.

Responsabilité de salle : désigner une personne chargée de l'accueil et qui veillera au bon déroulement des rencontres (accueil et répartition des vestiaires, respect du timing, mise en place du protocole) 1 par gymnase + 1 coordinateur des 2 salles

Arbitrage : les arbitres seront désignés par la CTA et indemnisés par la Ligue sur présentation de note de frais.

Récompenses : La LBHB remettra à toutes les équipes participantes : une coupe pour les finalistes gagnants et des médailles à tous les joueurs. Les récompenses seront remises par un élu de la LBHB et/ou un des partenaires de la LBHB ou du club.

Espace Restauration/Buvette :

Le club s'engage à assurer la tenue d'un espace « restauration/buvette ». Le club est responsable de sa mise en place, du service et du rangement de cet espace. Les personnes travaillant sur cet espace devront impérativement être majeures. Les bénéfices générés iront intégralement au club.

Le déjeuner (selon proposition du club organisateur) des représentants de la Ligue, des arbitres et des accompagnateurs désignés par la CTA sera pris en charge par la Ligue. Prévoir des tickets.

Animations :

Une sonorisation de qualité (avec micros) devra être disponible pour la musique du fond et pour la présentation des équipes dans les deux salles (la déclaration à la SACEM, à charge de la Ligue). Si le club ne peut disposer de sonos, la Ligue s'engage à les lui procurer (formuler la demande lors de la candidature).

Bénévoles :

Le club s'engage à détacher un certain nombre de bénévoles sur l'évènement afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'espace restauration/buvette ainsi que du déroulement des rencontres :

- 1 responsable de salle pour chaque site,
- Des secrétaires et des chronométreurs,
- Des bénévoles pour l'espace restauration/buvette,
- 2 DJ/speaker,
- 2 photographes.

La LBHB s'engage à fournir au club un lot de tee-shirts (ou polo). Ces textiles devront être portés par les bénévoles du club présents sur l'évènement.

Secours :

Le club s'engage à prévoir un médecin ou un(e) infirmier(ère) présent sur la journée. Il peut s'agir d'un ou plusieurs parent(s) ayant cette qualification.

Responsabilité :

La mise en place, le rangement et la sécurisation de l'espace « restauration/buvette » est de la responsabilité du club.

Le club est responsable de l'aspect sanitaire des boissons et éventuelles denrées alimentaires qu'il propose.

Le club s'engage à fournir le nombre de bénévoles suffisants au bon fonctionnement de l'évènement et est responsable de ces derniers.

Sécurité :

La configuration de l'installation sportive doit être adaptée aux exigences de la sécurité publiques et conforme à la réglementation en vigueur de même que les moyens mis en œuvre par l'organisateur lui-même.

La réglementation de la sécurité pour l'organisation des manifestations sportives dépend de nombreux textes en vigueur concernant notamment :

- Les dispositions générales relatives aux risques contre l'incendie et la panique dans les Etablissement Recevant du Public (ERP) et les arrêtés modificatifs et complémentaires.
- Code des débits de boissons – article L49 – Mesures contre l'alcoolisme.
- Décrets, arrêtés et circulaires relatifs à l'accessibilité des ERP pour les handicapés physiques.
- « Loi Pasqua » du 21 Janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et son décret d'application n°97646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de services d'ordre pour les organisations de manifestations sportives.

L'ensemble des textes doit être demandé auprès des services de l'Etat.

PJ : tableau à compléter